



**AVEC
LES JEUNES,
PRÉPARER
L'AVENIR**

JEUNES

AVEC LES JEUNES, PRÉPARER LEUR AVENIR

AVENIR

Sommaire

- 4 1 CONSTATS
- 9 2 AXES DE RÉFLEXION
- 10 Objectif 1 : Mieux prendre en charge l'orientation dans le lycée
Objectif 2 : Redonner une place centrale à la filière professionnelle
Objectif 3 : Réformer l'enseignement supérieur pour l'adapter aux besoins des entreprises
Objectif 4 : Réduire la précarité des jeunes



CONSTATS
CONSTATS

Le nombre des jeunes qui poursuivent leurs études après le bac continue à progresser

En 2019, en France, on comptait 755 990 candidats au baccalauréat et 665 900 ont obtenu le diplôme. 79 % des bacheliers s'inscrivent dans une formation de l'enseignement supérieur. Au total, 2,71 millions d'étudiants sont enregistrés en 2019-2020 dans l'enseignement supérieur, en progression de + 1,2 % par rapport à l'année précédente. La progression devrait continuer en 2020-2021 car 2,73 millions d'étudiants sont prévus (hausse de +0,6 %). Seuls 7 % des 16-25 ans se tournent vers l'apprentissage. C'est deux fois moins qu'en Allemagne (15 %).

La France dépense plus pour l'enseignement supérieur que l'Allemagne mais elle compte trois fois plus de jeunes au chômage

Le budget alloué à l'Enseignement supérieur, dans le projet de loi de finances 2020, est de 13,77 milliards d'euros et la France dépense environ 10 000 euros par étudiant contre 9 000 euros en moyenne pour l'Allemagne. L'Allemagne consacre 1,2 % de son PIB à l'enseignement supérieur (la moyenne de l'OCDE est de 1,4 %). La France est juste dans la moyenne de l'OCDE pour les dépenses allouées à l'enseignement supérieur : elles représentent 1,4 % du PIB en France. Au regard du taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en 2019, qui était de 19,6 % en France, soit un jeune sur cinq, contre un sur vingt en Allemagne, il est légitime de faire du critère de l'employabilité des jeunes en fin d'études un élément clé du classement des formations de l'enseignement supérieur en France.

L'insuffisance de l'orientation en France

60 % des jeunes entamant leur première année d'université échouent dans l'orientation qu'ils ont choisie. Plusieurs raisons à cela : selon différents sondages, 61 % d'entre eux évoquent une mauvaise orientation ; deux étudiants sur trois auraient souhaité être davantage accompagnés dans leur orientation et plus de la moitié considèrent qu'ils ont dû choisir leur filière trop tôt. Ils évoquent également des sources encore trop lacunaires pour les aider à s'orienter : ils ont d'abord recours aux sites Internet spécialisés (21 %) ; aux médias traditionnels (20 %) ; aux portes ouvertes pour 12 % seulement. Notons que la famille reste la première source d'informations des jeunes pour l'orientation (35 %).

Les carences de l'orientation en France sont multiples

L'organisation de l'orientation n'est pas adaptée aux besoins des jeunes : il y a un réel manque d'accompagnement des jeunes dans le cadre de leur parcours au lycée. Selon France Stratégie, chaque année, 20 % des étudiants entrés dans le supérieur sortent sans diplôme (environ 75 000 jeunes). De plus, seulement quatre jeunes sur dix poursuivent leurs études dans la même formation après la première année. Pour France Stratégie, on peut expliquer ce phénomène par divers facteurs : des défaillances de l'orientation, une préparation inadaptée au lycée ou bien des établissements qui se préoccupent beaucoup plus de la réussite au baccalauréat que de l'orientation.

Par ailleurs les acteurs de l'orientation n'ont pas les connaissances adaptées : il y a un manque de connaissances des professeurs concernant le monde professionnel, mais également une absence totale d'immersion dans le monde actif lors de la formation de ces derniers. Or, la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants fait des enseignants de véritables acteurs du conseil et de l'orientation des élèves.

La voie professionnelle est dévalorisée : la promotion de l'apprentissage et de l'alternance comme des voies d'excellence n'est pas à la hauteur de l'offre proposée par ces formations.

Le passage du lycée vers l'enseignement supérieur n'est pas réellement pris en compte par les acteurs institutionnels. En effet, il n'y a pas d'accompagnement individualisé et l'élève n'est pas préparé au degré d'autonomie demandé dans l'enseignement supérieur. Cela a des conséquences : en 2017, 60 % des élèves étaient en échec à la fin de leur première année de faculté.

Par ailleurs des inégalités territoriales existent dans l'orientation : selon un sondage IFOP, les étudiants se sentent inégaux face à leur orientation en fonction de leur origine géographique et seulement la moitié des jeunes originaires de communes rurales estiment faire des études ambitieuses, contre 67 % des jeunes de l'agglomération parisienne. De même, le degré d'ambition des jeunes en fonction de leur lieu de résidence varie : 61 % des jeunes ruraux sont optimistes contre 72 % des jeunes Parisiens.

La France est au sixième rang mondial pour la mobilité sortante des jeunes étudiants

On dénombre 90 000 étudiants français partis à l'étranger sur la période 2011-2016. En cinq ans, l'Hexagone a enregistré « une hausse de 50 % ». La France est au sixième rang mondial pour la « mobilité sortante » des jeunes étudiants et souvent ceux qui partent étudier à l'étranger s'y installent définitivement.

Les départs se concentrent essentiellement vers les pays francophones (Canada, Suisse). Selon la directrice de Campus France, ce phénomène est notamment lié à une accessibilité plus facile de certaines formations comme la médecine ou le paramédical. De plus, lors de la recherche du premier emploi beaucoup de jeunes diplômés quittent le territoire français : des secteurs importants sont très touchés par ces déplacements comme le numérique. Selon une étude menée par le Boston Consulting Group (BCG) et Cadre Emploi en 2019, 76 % des « talents digitaux » souhaitent quitter la France.

La précarité des jeunes est préoccupante : plus de 20 % des étudiants sont en dessous du seuil de pauvreté et 35 % des jeunes qui travaillent sont en situation précaire

La dernière enquête « Conditions de vie des étudiants », menée par l'Observatoire national de la vie étudiante en 2016, relate que 22,7 % des étudiants sont « confrontés à d'importantes difficultés financières durant l'année ». D'après une enquête de l'Insee publiée en décembre 2018, 20,8 % des « élèves et étudiants » se situaient sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian), contre 12,8 % de l'ensemble de la population. Par ailleurs 46 % des étudiants travaillent pendant leur année d'études.

Le problème fondamental est le logement : selon une étude de l'institut CSA, un tiers des étudiants ont des problèmes de logement et parmi eux, 16 % dès la recherche de logement, 12 % à cause du coût du logement et 5 % du fait de son insalubrité. Selon EuroStudent, sur 100 étudiants, 33 vivent avec leurs parents, 25 vivent seuls et 15 avec une autre personne et environ une famille sur deux ne peut pas financer le logement étudiant de son enfant en dehors de sa région (48 %).

Le ministère de l'Enseignement supérieur affirme qu'au cours de l'année 2015-2016, 36,3 % des étudiants (soit 711 000 personnes) ont reçu « au moins une aide

financière».

Pour l'année universitaire 2019-2020, le montant des bourses sur critères sociaux varie de 1 020 euros à 5 612 euros par an (taux annuel sur dix mois), en fonction de l'échelon.

Pour un tiers des jeunes, la précarité demeure une porte d'entrée dans la vie active : depuis le milieu des années 1980, la part de jeunes sortis depuis moins de cinq années du système éducatif qui occupent un emploi précaire a été multipliée par deux, passant de 17 % à 35,5 % selon l'Insee.

A la fin d'une formation initiale, les embauches se font plus généralement avec des contrats courts, et les jeunes éprouvent une difficulté à trouver de la stabilité dans le monde professionnel. 3,7 millions de personnes occupent un emploi précaire en France, soit 13,7 % de l'emploi total, dont la moitié ont entre 15 et 29 ans. Parmi eux, 35 % ont un contrat temporaire (CDD, intérim, apprentissage) et ne parviennent pas à acquérir ensuite, un emploi stable.

L'inadéquation entre la formation délivrée dans l'enseignement supérieur et les besoins des acteurs économiques

77 % des recruteurs, 62 % des acteurs de l'éducation et 58 % des jeunes pensent que le système éducatif prépare mal à construire une carrière professionnelle. Selon l'Insee, en 2016, 33 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans considéraient que leurs études ont été très peu utiles, voire pas du tout utiles, dans leur travail actuel. Toujours selon l'Insee, ce sentiment d'inutilité des études est globalement croissant avec le niveau de diplôme. Il existe un véritable fossé entre les apprentissages théoriques et la pratique.

L'inadéquation entre les formations et les besoins des entreprises pénalise directement les jeunes sur le marché du travail et, a contrario, les entreprises ont du mal parfois à recruter des jeunes, notamment dans les secteurs de l'informatique, l'électronique, la mécanique ou l'enseignement et la formation, le management.

Les jeunes en apprentissage ont en moyenne un taux d'employabilité supérieure aux jeunes diplômés des universités

D'après une étude du Céreq (Centre d'Etudes et de recherches sur les qualifications), les apprentis s'insèrent mieux sur le marché du travail que les jeunes universitaires. Sortis d'un bac professionnel, les jeunes apprentis sont moins touchés par le chômage (11 %) que les élèves qui sont passés par un parcours scolaire traditionnel bac + 3 minimum (24 %). De surcroît, l'étude note que les jeunes issus d'une formation professionnelle résistent mieux à la crise.

La formation universitaire n'est pas adaptée aux besoins du marché du travail : elle reste très théorique et ne permet pas aux étudiants d'acquérir les connaissances pratiques pour s'insérer dans la vie professionnelle. Un de nos objectifs devrait être de proposer des parcours plus adaptés et progressifs.

Outre des formations parfois inadaptées, les jeunes souffrent de la réalité économique lors de leur entrée sur le marché du travail, dont les difficultés vont être exacerbées avec la crise. Il faut tout faire pour les accompagner et leur éviter un passage quasi obligé par la précarité. Afin que toute une génération ne soit pas sacrifiée, nous avons prévu dans notre plan de relance des mesures spécifiques pour les 700 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail, au lendemain de la crise du Covid-19.



AXES DE
RÉFLEXION

**AXES DE
RÉFLEXION**

Objectif 1 : Mieux prendre en charge l'orientation dans le lycée

- Donner aux proviseurs l'autonomie nécessaire pour être des véritables managers et chefs d'établissements afin d'embaucher leurs équipes, organiser la vie de l'établissement et mener des projets sur le terrain.
- Mettre en place un suivi beaucoup plus régulier de chaque élève par le conseiller d'orientation qui doit s'appuyer sur l'écoute et le parcours personnel de l'élève.
- Faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité : pour les élèves décrocheurs, les réorienter vers une formation qualifiante adaptée à leur profil en privilégiant l'apprentissage ou l'école de la seconde chance.
- Intégrer des stages en entreprise entre la seconde et la terminale afin de permettre la découverte du monde économique, à travers, notamment, la mise en place par les lycées des conventions de stages d'été.
- Utiliser les heures consacrées à l'orientation pour les professeurs pour travailler à la création des CV, des lettres de motivation et à l'entraînement aux entretiens professionnels pour habituer les jeunes à ces exercices.
- Multiplier les forums d'orientation au sein des établissements.
- Faire participer les acteurs économiques du territoire au Conseil d'administration des lycées afin d'améliorer l'information et l'orientation des lycéens en insistant sur les besoins des entreprises dans le bassin de vie du lycée.
- Assurer une meilleure continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur en proposant des spécialités au lycée qui pourront ensuite être poursuivies à l'université : cela permettra une meilleure cohérence dans le cursus mais aura également un effet préventif face à l'échec scolaire ou la mauvaise orientation.
- Rendre obligatoire tout au long de la scolarité des journées d'immersion dans des établissements de l'enseignement supérieur afin que les élèves puissent découvrir ce qui leur sera proposé après le baccalauréat.
- Pour les lycées volontaires, développer la pratique d'immersion des enseignants au sein des entreprises.

Objectif 2 : Redonner une place centrale à la filière professionnelle

- Rendre plus attractive la filière professionnelle auprès des élèves mais surtout en menant régulièrement des études prospectives pour connaître les métiers d'avenir et améliorer la carte des formations.
- Faire présider le Conseil d'administration des lycées professionnels par des représentants des secteurs professionnels et des acteurs économiques du territoire et former les membres du CA aux enjeux d'insertion professionnelle.
- Relocaliser l'apprentissage et en faire une compétence partagée entre les régions et les branches.
- Prévoir que les jeunes formés en apprentissage restent un certain temps dans l'entreprise formatrice : à l'image de ce qu'il se fait pour des grandes écoles publiques, cela permettra d'assurer une continuité dans la vie professionnelle de l'apprenti et d'inciter les entreprises à aller chercher des jeunes.
- Multiplier les possibilités, au sein de l'enseignement supérieur théorique, de proposer une voie professionnalisante de la formation, en alternance.
- Inciter les entreprises à créer leurs propres écoles de formation avec des aides d'État dédiées et versées directement aux entreprises. Cette mesure est à coupler avec une réforme de l'apprentissage à moyen et long terme.
- Zéro charge pour les entreprises qui embauchent des apprentis. L'exonération totale de charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance permettrait de développer massivement l'apprentissage. Seuls 7% des Français âgés de 16 à 25 ans se tournent vers l'apprentissage, soit deux fois moins qu'en Allemagne (15 %) alors qu'il permet de trouver un emploi dans 9 cas sur 10.
- Mettre fin au collège unique et permettre l'apprentissage dès 14 ans.

Objectif 3 : Réformer l'enseignement supérieur pour l'adapter aux besoins des entreprises

- Faire du critère de l'employabilité des étudiants une notion centrale de la formation universitaire. Cela implique des changements structurels considérables dans l'organisation de l'enseignement supérieur. Plusieurs pistes sont évoquées telles que la régionalisation des universités ; l'entrée des représentants du monde de l'entreprise aux CA des universités ; etc.
- Parallèlement à la compétence des régions en matière de formation professionnelle, développer des outils au niveau régional permettant d'évaluer régulièrement le taux d'insertion professionnelle des différentes offres de formation.
- L'apprentissage de l'anglais est incontournable quel que soit le choix de formation.
- Soumettre les ouvertures de nouvelles formations à des commissions dédiées en étendant les commissions existantes pour les écoles privées aux formations universitaires, sur le modèle de la Commission des titres des ingénieurs (CTI). La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. Dans le cadre de ses missions, la CTI œuvre pour que les écoles françaises répondent aux besoins nouveaux des jeunes et des entreprises, en prenant en compte l'ouverture mondiale de l'enseignement supérieur. L'objectif serait de créer de telles commissions pour chaque secteur afin de faire évoluer les formations universitaires en fonction des besoins.
- Intégrer les secteurs d'avenir aux cursus de l'enseignement supérieur. Ces combinaisons permettraient alors de développer de nouveaux métiers, avec de nouvelles méthodes d'apprentissage et surtout d'assurer une compétitivité de la France dans les secteurs d'avenir.
- Intégrer la transversalité aux parcours universitaires : une formation doit pouvoir proposer de manière plus globale des ouvertures sur des thématiques nouvelles. Cela passe par une coopération entre les différentes filières par exemple entre les étudiants en médecine et en école d'ingénieur pour développer les biotechnologies.

- Multiplier les stages lors du cursus dans l'enseignement supérieur.
- Créer de véritables réseaux entre les différents acteurs pour permettre une adéquation entre les réalités de terrain et les formations, notamment en confiant à la région le soin d'organiser les réseaux d'anciens étudiants et des rencontres régulières entre ces derniers, leurs employeurs, les étudiants et les professeurs.

Objectif 4 : Réduire la précarité des jeunes

- Éviter que la génération des jeunes de l'après Covid-19 ne soit sacrifiée en prenant des mesures incitatives spécifiques pour l'emploi des 700 000 étudiants terminant cette année parmi lesquelles zéro charge pour l'embauche d'un jeune en CDI. Les premiers six mois de salaire des jeunes diplômés embauchés par les entreprises pourraient être pris en charge par l'État. Cette mesure sera suivie d'une exonération totale de cotisations sociales de deux ans pour l'entreprise qui emploie un jeune en CDI.
- Revoir le cadre juridique des stages et faire évoluer le CDD.
- Développer la construction et la rénovation de bâtiments destinés aux logements d'étudiants et inciter les propriétaires particuliers à louer à des étudiants.



**MERCI DE PRENDRE
QUELQUES INSTANTS
POUR NOUS FAIRE PART
DE VOTRE RESENTI VIA
LE LIEN CI-DESSOUS**

<https://bit.ly/3jUa1gw>

RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020



RETROUVEZ LE RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS THÉMATIQUES DES RÉPUBLICAINS



DÉCOUVREZ NOS AUTRES LIVRETS